



Amicale Edouard Petit - AEP

ESCRIME

Gymnase des Bauches

15, rue des Bauches, 75016 PARIS

métro : Ranelagh, la Muette / Boulainvilliers

Horaires d'entraînement, du lundi au samedi :

JOUR	Horaire	Catégorie	
LUNDI	17h15-18h15	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
LUNDI	18h15-19h15	Fleuret enfants 9-11 ans	Groupe 2
MARDI	18h30-20h00	Fleuret enfants 12-14 ans	Groupe 3
MARDI	20h-22h	Fleuret +15 ans, adultes	Groupe 4/Adultes
MERCREDI	14h15-15h15	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
MERCREDI	15h15-16h45	Fleuret enfants 9-11 ans	Groupe 2
MERCREDI	16h45-18h15	Fleuret enfants 12-14 ans	Groupe 3
JEUDI	17h15-18h15	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
JEUDI	18h15-19h45	Fleuret enfants 9-11 ans	Groupe 2
JEUDI	19h45-21h45	Fleuret +15 ans, adultes	Groupe 4/Adultes
VENDREDI	20h-22h	Epée loisir +15 ans, adultes	Groupe 4/Adultes
SAMEDI	9h30-10h30	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
SAMEDI	10h30-12h	Fleuret enfants 9-12 ans	Groupe 2+

INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS SUR PLACE A PARTIR DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

- Escrimeurs débutants et confirmés, enfants ados et adultes, **à partir de 6 ans**.
- **Séances d'essai gratuites adultes et enfants**. N'hésitez pas à venir découvrir l'escrime.
- Possibilité de location du matériel à l'année (masque, veste, culotte, sous-cuirasse).

COTISATION ESCRIME :

	Licence FFE	Cotisation Escrime	TOTAL	COTISATION PAYABLE EN 2 à 3 FOIS - chèques remis à l'inscription -	
Ecole d'Escrime Groupe 1 2 séances par semaine	55 €	305 €	360 €	2 x 180 €	3 x 120 €
Ecole d'Escrime Groupe 2 à 4 2 séances ou 2h par semaine	66 €	318 €	384 €	2 x 192 €	3 x 128 €
Adultes 1-2 séances par semaine	66 €	330 €	396 €	2 x 198 €	3 x 132 €

- **Formule découverte**: 80 € de réduction **la première année d'inscription** pour les **enfants** (groupes 1 à 3) pratiquant une seule séance (1h ou 1h30) par semaine.
- **Pass'Sport, Reduc'sport**: 100 à 130€ de réduction pour les bénéficiaires selon la situation (prise en charge partielle jusqu'à 50€ par l'AEP). **En septembre seulement pour Reduc'Sport**. Autres allocataires de rentrée scolaire, de l'AAEH ou de l'AAH : 50€ de réduction prise en charge par l'AEP).
- **Tarif Famille**: 10% de réduction sur la cotisation totale à partir de deux adhérents du même foyer.

RENSEIGNEMENTS : Jean-Marc VERBAVATZ : **06.12.86.55.65**

courriel: aep@aep-escrime.fr **internet:** <https://www.aep-escrime.fr>

Amicale Edouard Petit (AEP)

21, rue Jonquoy, F-75014 Paris

Tél: 01.42.24.51.87 ou 06.12.86.55.65

Association loi 1901

fondée en 1897

<http://www.aep-escrime.fr>

<aep@aep-escrime.fr>

SIRET: 494 499 809 00031 - 9499Z



Amicale Edouard Petit

AEP - Section ESCRIME

Catégories d'ages et groupes saison 2026/2027

Catégorie M7	Nés en 2020 Groupe 1 (6-8 ans)
Catégorie M9	Nés en 2018, 2019 Groupe 1 (6-8 ans)
Catégorie M11	Nés en 2016, 2017 Groupe 2 (9-11 ans)
Catégorie M13	Nés en 2014, 2015 2014 : Groupe 3 (12-14), 2015 : Groupe 2 (9-11)
Catégorie M15	Nés en 2012, 2013 2012 : Groupe 4, 2013 : Groupe 3
Catégorie M17	Nés en 2010, 2011 Groupe 4 ou Adultes
Catégorie M20	Nés entre 2007 et 2009 Groupe 4 ou Adultes
Seniors	Nés entre 1986 et 2006 Groupe Adultes
Vétérans	Nés avant 1986 Groupe Adultes

Le groupe le plus adapté sera à discuter avec le maître d'armes.

A noter : Tenue minimale 350N pour toutes les catégories. Le port de la sous-cuirasse 800 Newtons est obligatoire à partir de la catégorie M15.

Catégories d'armes :

jusque M9 : lame 0, poignée droite. Assauts en 3 touches, 2min.

jusque M13 : lame 2 maximum. Assauts en 4 touches, 2 min.

à partir de M15 : lame 5 maximum, poignée libre. Assauts en 5 touches, 3 min.



Amicale Edouard Petit - AEP

21, rue Jonquoy

F-75014 Paris

Tél: 01.42.24.51.87

06.12.86.55.65

aep@aep-escrime.fr

<http://www.aep-escrime.fr>

salle: **15, rue des Bauches**
F-75016 Paris

ESCRIME

Adhésion AEP 2026-2027

L'adhésion comprend la cotisation, l'assurance pour l'activité d'escrime et la licence fédérale escrime.

Horaires:

Tarif:

préciser les séances désirées (une ou deux séances par semaine). Location Tenue : **OUI / NON**

Surname

NOM:

Firstname

Prénom:

Gender

Sexe:

Address

Adresse:

ZIP Code

City

Code Postal: Ville:

e-mail **mandatory**

Adresse électronique (**obligatoire**):

Latéralité : gaucher/left handed droitier/right handed

Date of birth

Nationality

Date de naissance: Nationalité:

phone 1

phone 2

phone 3

Tél 1: tél. 2: tél. 3:

Pour les mineurs un représentant légal au minimum / For children under 18 one legal representative is mandatory

e-mail **if different from above**

Adresse électronique (**si différente**):

Nom du Père:

ou responsable légal. Father or legal tutor

Tél:

phone

Nom de la Mère:

ou autre responsable légal. Mother or legal tutor

Tél:

phone

Je déclare adhérer à l'association (AEP), demande à figurer sur la liste des membres et m'engage à me conformer aux statuts de l'association et au règlement intérieur du club d'escrime.

*** Pour les mineurs: signature du représentant légal autorisant la pratique de l'escrime**

I apply for membership to the AEP association, and agree to abide by the statutes and regulations of the fencing club. *** for children under 18 years the signature of a legal representative is mandatory**

Date: Signature * :

Règlement / Payment: ☐ Espèces / Cash ☐ Chèques(s) / Check(s) ☐ Virement / Transfer

Assurance: L'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire.

• L'affiliation à la FFE comprend une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'escrime en club et en compétition.

• Certaines assurances complémentaires (mutuelles) complètent la couverture.

• **Attention:** Les ressortissants de pays n'ayant pas signé avec la France d'accord de réciprocité, ou de convention avec la sécurité sociale doivent souscrire une garantie accident (renseignements auprès de la caisse primaire d'assurance maladie et autres organismes). **Citizens from countries outside the EU without a convention with the French « sécurité sociale » may need to subscribe for personal coverage (check with social security and other insurance companies).**



Amicale Edouard Petit - AEP
21, rue Jonquoy
F-75014 Paris
Tél: 01.42.24.51.87
06.12.86.55.65
aep@aep-escrime.fr
<http://www.aep-escrime.fr>

salle : **15, rue des Bauches**
F-75016 Paris

AEP - Escrime

2026-2027

Location de matériel

Une location de matériel est consentie par le club d'escrime à (nom de l'adhérent):

M. M^{me} M^{lle} Prénom:

pour une durée correspondant à la saison sportive, soit entre le 2 septembre 2026 et le 30 juin 2027.

Le matériel loué se décompose ainsi:

Equipement de base: 1 masque, 1 veste, 1 culotte. 1 sous-cuirasse.

Le tarif de location pour la saison est de **120 euros**. **Une caution de 250 euros** devra être déposée à l'inscription. La Caution sera rendue au **retour du matériel PROPRE ET EN BON ETAT**.

L'ensemble du matériel est en conformité avec les normes en vigueur.

- Le règlement ainsi que la caution devront être remis dès le retrait du matériel.
- Le matériel (veste, masque et culotte selon le cas) devra être restitué au club **avant le 30 juin 2027**.
- **Le matériel loué est sous l'entière responsabilité de l'adhérent** pendant toute la durée de location. Il ne pourra pas être laissé sur place entre les séances d'entraînement.
-
- En cas de perte ou de dégradation, le matériel faisant défaut sera déduit de la caution:
Veste: 120 €, **Masque:** 120 €, **Culotte:** 70 €, sous-cuirasse : 40€, **Fermeture éclair:** 30 €, **Nettoyage:** 15 €.

MATERIEL	N°	LOCATION : ETAT	RENDU : ETAT
VESTE			
MASQUE			
CULOTTE			
Sous CUIRASSE			
Location date :		Retour date :	
Signature : du responsable légal		Signature : du club	



Amicale Edouard Petit

Section ESCRIME

Aptitude Médicale

saison 2026/2027

Aptitude médicale à la pratique de l'escrime (English below):

Différentes situations se présentent :

- **Pour les mineurs**, l'attestation de santé remplie par un responsable légal est suffisante si la réponse au questionnaire rempli par le pratiquant est « NON » à toutes les questions. Documents correspondants : <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/mineurs2024.pdf> si l'une des réponses est « OUI » un certificat médical délivré par un médecin est indispensable (format au choix du médecin).
- **Pour les adultes jusqu'à 40 ans**, le certificat médical est obligatoire la première année
- <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/certificat-standard-2025.pdf>
- Il est valable pour toute réinscription moyennant une réponse négative à toutes les questions du questionnaire santé : <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/qs-2024.pdf>.
- **Pour les adultes de plus de 40 ans**, le certificat médical type vétéran est obligatoire chaque année : <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/veterans-2024.pdf>.

Medical fitness for fencing :

The legal requirement depend on the situation. If in doubt, please inquire at the club for assistance or to get more information.

- **Minors**, do not always require a medical certificate. If they are in good health, a form filled in by the child and one parent may be sufficient. : <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/mineurs2024.pdf>. If one or more answer to the questions in the form is YES, a medical certificate from a doctor is necessary.
- **For adults under 40 years, a medical certificate from a doctor is mandatory the first year of registration:** <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/certificat-standard-2025.pdf>. It remains valid from one year to the next, as long as all answers to this form are NO : <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/qs-2024.pdf>.
- **For adults over 40 years**, a dedicated medical certificate from a doctor is mandatory every year : <https://www.aep-escrime.fr/pdfs/veterans-2024.pdf>.



Amicale Edouard Petit - AEP
21, rue Jonquoy
F-75014 Paris
Tél: 01.42.24.51.87
06.12.86.55.65
aep@aep-escrime.fr
<http://www.aep-escrime.fr>

salle : **15, rue des Bauches**
F-75016 Paris

AEP REGLEMENT INTERIEUR

version de juillet 2026

ARTICLE I

Conformément aux statuts de l'AEP, tout adhérent de l'association s'engage à respecter le présent règlement.

ARTICLE II

Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation, conformément aux statuts de l'AEP. La cotisation versée sera définitivement acquise à l'AEP, sauf cas exceptionnel soumis à l'arbitrage du bureau de l'association.

Article III

Tout adhérent s'engage à produire les documents nécessaires à l'exercice de l'activité à laquelle il est inscrit (fiche d'inscription, certificat médical, attestations, etc...).

Article IV

Le matériel prêté par l'AEP et le matériel loué aux adhérents sont sous la responsabilité des adhérents. Le matériel détérioré sera à leur charge. Le matériel loué, soumis à caution, doit être restitué en fin de saison avant le 30 juin, entièrement **propre et en bon état**, y compris le masque, **sous peine de perte partielle ou totale de la caution**.

Article V

Tout adhérent s'engage à respecter les normes de sécurité et les normes sanitaires. La tenue et l'équipement doivent être conformes aux normes et aux règles en vigueur. En escrime, le port d'une tenue complète aux normes en vigueur est obligatoire.

Article VI

Le comportement de chacun devra être irréprochable aussi bien dans les locaux d'entraînement qu'en compétition. Les adhérents et visiteurs doivent se conformer aux injonctions des représentants de l'association, du personnel des installations et des règles d'accès et de présence dans les locaux. Tout manquement sera sanctionné par l'AEP.

Article VII

L'accès de la salle fait l'objet d'horaires précis, suivant les instructions de l'AEP et du personnel des installations. Les tireurs sont tenus de se présenter à l'heure et de quitter les locaux rapidement après leur créneau horaire d'entraînement.

Article VIII

Tout détérioration du mobilier, des installations ou des équipements sera facturé par la Ville de Paris ou par l'association à la personne responsable.

Article IX

La circulation en rollers, trottinette ou tout autre engin roulant est strictement interdite dans les installations. L'AEP décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Article X

L'AEP n'est pas responsable des effets personnels, du matériel personnel ou de location des adhérents et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant les activités.